



Convention pour autoconsommation ≤ 36 kVA sans injection sur réseau public CESML

La Convention d'autoconsommation

L'*autoconsommation photovoltaïque* est la consommation de sa propre production d'électricité solaire. Elle permet d'utiliser une énergie locale et abondante et de réduire sa dépendance vis-à-vis du réseau national d'électricité.

Les [panneaux photovoltaïques](#) servent à produire de l'électricité à partir du **rayonnement solaire**. Cette électricité peut être revendue totalement ou partiellement à un fournisseur d'électricité (EDF Obligation d'Achat le plus souvent) mais elle peut aussi être **consommée sur place**. Cette dernière option s'appelle [l'autoconsommation](#).

Aucune injection d'énergie n'étant envisagée vers le réseau de distribution, aucune adaptation du branchement existant n'est nécessaire, sauf si le compteur existant est de type électromécanique. Dans ce dernier cas, la CESML procède à son remplacement sans facturation.

Pour autant, des conditions sont à respecter pour assurer la sécurité des personnes et des biens. La CESML vous adresse au plus tard un mois après la date de complétude, une convention d'autoconsommation les détaillant.



Coronavirus COVID-19 – M

Conformément aux directives gouvernementales v

Nos équipes techniques sont mobilisées p

Notre accueil téléphonique est maintenu

Nous vous demandons de reporter vos demandes

Pour toute information complémentaire <https://w>

J'ai compris l'information

Ma demande de convention

J'effectue [ma demande en ligne](#) ou je communique les informations nécessaires au traitement de

puissance de production, date envisagée pour la production de l'électricité, informations administratives...).

Vos interlocuteurs de la CESML restent à votre disposition pour vous guider dans vos démarches et vous conseiller 04-67-66-70-98

La mise en service

Une fois la convention d'autoconsommation signée par vos soins, vous pouvez procéder à la mise en service de votre installation d'autoconsommation.

Fichiers à télécharger



[CESML demande de convention autoconsommation CESML \[PDF - 200,17 KB\]](#)



[CESML modèle de convention autoconsommation CESML \[PDF - 140,36 KB\]](#)

**Antenne
Clientèle et
Interventions
Techniques
Paulhan**

8 Rue de la Clairette
34230 PAULHAN
Tél. 04 67 25 35 00

**Accueil
Clientèle et
Interventions
Techniques
Saint-Martin-
de-Londres**

Route du Littoral
34380 SAINT MARTIN
DE LONDRES
Tél. 04 67 66 67 30

**Accueil
Clientèle et
Interventions
Techniques
Grabels**

665 Ancien Chemin de
Montpellier
34790 GRABELS
Tél. 04 67 10 40 70

**Accueil
Clientèle et
Siège
Administratif
St-Gély-du-
Fesc**

158 Allée des Ecureuils
34982 SAINT GELY DU
FESC
Tél. 04 67 66 67 66